

## taxe fonciére prelevée apres liquidation de communauté

## Par ardoiseverte, le 06/10/2012 à 20:44

Bonjour,

la liquidation de communauté etant terminé, mon ex mari me reclame la moitié des taxes fonciéres depuis 2008, il se permet de prelever ces sommes sur le montant de la prestation compensatoire qu'il me paye tous les mois.

En a t'il le droit?

Dans la negative, que puis je faire?

Merci pour vos réponses.

Bonne soirée